

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAL

Rencontre extraordinaire du conseil d'établissement

École Saint-Louis-de-Gonzague

8 mars 2023, 18 h 30

En virtuel

Présences :

- Marie-Élaine Benoit, membre parent et vice-présidente
- Clothilde Brochot, membre parent substitut
- Monique Fournier, membre parent et présidente
- Sylvie Guénette, représentante enseignante
- Léonard Frachet, membre parent
- Marie-Claude Bérubé, représentante du personnel de soutien (SDG)
- France Verbeke, directrice

Absences :

- Claire Bourély, membre parent substitut
- Adrian Profitos, membre parent

Invité :

- M. Rémi Comte Duvernay, chargé de projet du CSSDM

1 Ouverture de la séance

- 1.1 Désignation d'un.e secrétaire

Mme **Clothilde Brochot** est désignée secrétaire.

- 1.2 Prise des présences et vérification du quorum

Le quorum est respecté.

2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme **Clothilde Brochot** propose l'adoption de l'ordre du jour. Mme **Sylvie Guénette** appuie. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3 Projet d'embellissement de la cour – État de la situation et plan d'action

3.1 État de la situation

Mme **Monique Fournier** présente l'état de la situation qui est un résumé de l'historique acheminé à M **Rémi Comte Duvernay** :

Le projet déposé en 2020 avait fait l'objet d'une consultation auprès de l'équipe-école, d'estimations de coûts et de propositions d'aménagements : classe extérieure en bois (le béton était d'ailleurs exclu, car considéré comme trop cher), du marquage au sol, des paniers de basketball, un tableau, un parcours d'hébertisme et des arbres.

Le chargé de projet de l'époque, M. Fleury, nous avait fortement encouragés de faire une demande de subvention pour aller chercher un montant équivalent du CSSDM et 60% de plus du ministère, soit 160 000\$, ce que nous avons fait et déposé en octobre 2020.

Réponse favorable en novembre 2021, puis en février, on apprend qu'on n'a plus ces sommes, et au printemps, que le 33 000\$ n'existait plus; il s'agissait d'une erreur d'écriture perpétuée depuis six ans.

Le CÉ s'engage à compenser en ajoutant 22 000 \$ aux 5000 \$ déjà octroyés et aux 6000 \$ de la Ville de Montréal, pour conserver, nous dit-on, les 50 000 \$ du ministère et la subvention de la Ville.

On décide d'aller de l'avant : des plans sont présentés aux membres par l'architecte et une nouvelle chargée de projet au dernier CÉ de juin 2022. On découvre qu'ils n'ont rien à voir avec le projet initial : des blocs de béton remplacent les structures en bois pour la classe extérieure, aucune mention du marquage au sol, des paniers de basketball et des boîtes en cèdres.

Les membres parents du CÉ démontrent, études à l'appui, que le béton n'est ni écologique, ni sécuritaire, ni esthétique. On demande de discuter d'autres aménagements possibles, mais d'installer entre-temps le parc de planche à roulettes qui faisait consensus.

Pas de nouvelles jusqu'à la rencontre du CÉ du mois d'octobre 2022, au cours de laquelle l'architecte se présente accompagnée d'une troisième chargée de projet, sans préavis. Elles nous demandent de faire des propositions, alors qu'on ne sait ni le budget dont on dispose ni ce qu'on peut faire avec le montant disponible. Et il est impossible par la suite pour les membres du CÉ de communiquer avec les responsables du dossier au CSSDM.

On apprend le 22 décembre 2022 qu'on avait un montant de 103 333 \$ au départ et qu'il en reste 49 000\$ taxes incluses, plus honoraires et 20 % de marge (58 000\$).

Avant de soumettre les questions du CÉ au chargé de projet, la présidente demande aux membres d'ajouter leurs commentaires :

- Sylvie Guénette informe les membres que l'équipe-école a discuté, avant la réunion extraordinaire, du projet. Aux vues des options présentées, du budget alloué et du temps écoulé depuis le début de celui-ci, elle se contenterait des bancs en béton, si au minimum ceux-ci sont installés en demi-cercles et avec des tableaux extérieurs.

- Tant l'équipe-école que le service de garde excluent une installation en bois par Fusion jeunesse puisqu'elle demanderait de l'entretien et ne serait pas exempte de risques. Mme **Marie-Claude Bérubé** nous fait part de son expérience avec les installations de Fusion jeunesse pour le service de garde. Le CÉ en avait déjà discuté en novembre.

- Les éducatrices du service de garde souhaiteraient aussi que des tables de pique-nique puissent être installées (dans une zone éloignée des terrains de soccer) et des paniers de basket.

- Mme **France Verbeke** nous informe que les 33 000\$ qui apparaissaient depuis plus de six ans dans le budget de l'école ont été enlevés définitivement.

Mme France Verbeke communique des estimations de coûts qu'elle a obtenues pour certaines installations:

- Un panier de basket coûte environ 1 000\$, et 2 000\$ pour son installation. Pour deux paniers, le montant s'élèverait à environ 5 500\$.

- Le prix des tables de pique-nique varie beaucoup.

3.2 Questions au chargé de projet

La présidente rappelle les objectifs de la rencontre :

1) Obtenir des réponses à nos questions, notamment sur :

- le financement disponible, le délai de réalisation des travaux,
- les aménagements possibles pour 49 000\$ en fonction de la demande initiale,
- le délai de réalisation des travaux.

2) Établir un échéancier avec le chargé de projet sur la suite des événements.

3) Demander d'ouvrir un canal de communication efficace et réactif pour transmettre nos attentes, en passant par la direction de l'école.

Réponse à la question sur le financement :

Le montant disponible pour le projet était de 103 333\$, duquel les frais pour le parc de planche à roulettes ont déjà été retirés. Il reste encore quelques dépenses, déjà budgétées, à faire (affiches, marquages du parc). Il reste donc 58 800\$, soit, avec une marge de sécurité de 20 %, 49 000\$ pour le projet de classe extérieure. Il n'y a pas de date butoir pour dépenser cette somme puisque le projet a déjà démarré avec la réalisation du « skate park ». À la connaissance de M **Rémi Comte Duvernay**, le ministère n'est jamais revenu sur l'octroi d'une subvention, d'autant plus pour un projet en cours de réalisation.

Le montant total nécessaire pour les plans présentés en juin 2022 n'est pas connu, il est donc difficile de savoir ce que l'on peut se permettre avec la somme dont nous disposons actuellement. M **Rémi Comte Duvernay** nous communiquera ces informations.

Il propose aussi de chercher les coûts des différents composants du projet (marquage au sol, paniers de basket, classe extérieure, tableaux). Il pourra ainsi faire de nouvelles propositions, tout en gardant en tête que la classe extérieure est la partie principale du projet initial. Il montre aux membres du CÉ des bancs en plastique recyclé, qui pourraient être une option à considérer.

Quels que soient les types de bancs choisis (bois, béton, plastique recyclé), ceux-ci devront être ancrés pour restreindre le vol d'équipements, entraînant des coûts.

Le regroupement de certains travaux pourrait aussi limiter les coûts. Par exemple, effectuer en même temps les marquages du « skate park » et ceux de la cour permettrait de limiter les coûts de déplacement des entrepreneurs. Il est donc convenu d'attendre pour le marquage du « skatepark » pour l'instant.

Aussi, M **Rémi Comte Duvernay** nous informe que le CSSDM met en place un nouveau système pour l'étape de soumission de projets (pour des budgets inférieurs à 75 000\$). Il serait possible de demander des soumissions avec un budget plafond à différents soumissionnaires pour la réalisation des travaux. Si cette option est choisie, une rencontre devra être planifiée pour monter les dossiers et discuter des outils et des balises pour les documents de travail.

3.3 Plan d'action et échéancier

Pour le CÉ:

- Approcher des organismes tels que Desjardins, la fondation Pierre Lavoie, l'organisme Soverdi, pour augmenter le budget par l'obtention de dons.
- Préciser les besoins de l'équipe-école (nombre de places pour les bancs, nombre de tableaux, disposition et localisation, etc.).

Pour le chargé de projet:

- Préparer quelques options avec un ou deux concepts et des échelles de prix.
- Se renseigner sur les demandes de soumissions ouvertes (étapes à suivre) pour savoir si nous pourrions utiliser cette option dans notre projet.
- Informer la direction dans les deux prochaines semaines de l'avancée des recherches.

4 Levée de la séance

La séance est levée à 21 h 00.



Monique Fournier
Présidente du CÉ



France Verbeke
Directrice

« Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt de l'élève. » (LIP, article 64)